

Service gestion des volontaires

ARRÊTÉ

portant résiliation de l'engagement
du sapeur 2ème classe Jean-
Sébastien BATUT du CIS
GRAULHET

Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la sécurité intérieure et notamment le Livre VII de la
partie réglementaire,

VU le décret n° 2014-1253 du 27 octobre 2014 relatif aux dispositions
des livres III, VI et VII de la partie réglementaire du code de la sécurité
intérieure,

VU la demande de cessation d'activité présentée par le sapeur 2ème
classe Jean-Sébastien BATUT en date du 19 juin 2015,

VU l'avis favorable du comité de centre de GRAULHET,

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de
secours du Tarn,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Il est mis fin, sur sa demande, aux fonctions de sapeur-pompier volontaire du sapeur 2ème classe
Jean-Sébastien BATUT du centre de secours de GRAULHET à compter du 3 juillet 2015.

Article 2 : M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps
départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du
service départemental d'incendie et de secours du Tarn.

A Albi le : **20 JUIL. 2015**

Le président du conseil d'administration
du SDIS


Michel BENOIT

Certifié exécutoire compte tenu de
la notification du :